

‘Quid de la gestion de la diversité en France? Le cas des Français originaires des anciennes colonies françaises

Colloque : Le multiculturalisme a-t-il un avenir ?
Paris, 26-27 février 2010

Laury Bacro

Doctorante en philosophie politique avec l’Université de Montréal et l’Université de Poitiers

** Brouillon - ne pas citer s’il vous plaît **

Cette présentation cherche avant tout à identifier une situation de malaise spécifique à une population et à tenter d’en comprendre les causes. La population concernée est celle de la troisième génération des immigrés des anciennes colonies françaises, qui sans faire pour l’instant l’objet d’études philosophiques, semble se trouver dans un interstice particulier qui met à mal leur intégration. En effet, bien qu’étant français, ils subissent cependant des injustices sociales, politiques et/ou économiques (je pense notamment à la discrimination). Ce type d’injustices que vivent d’une façon générale les personnes issues de la diversité, ne serait-il pas ressenti avec davantage de force chez les populations issues des anciennes colonies françaises en raison de la mémoire coloniale ? S’agit-il ici d’une minorité distincte qui demande un traitement particulier dans une optique de justice ? Pourquoi y a-t-il malaise ? En quels termes l’exprimer ? Comment y remédier ?

Autre point d’analyse déterminant : l’étendue de la domination exercée par les sphères de pouvoir (politique certes, mais aussi médiatiques) sur ces populations (et plus généralement, sur les groupes d’individus qui sortent du modèle d’intégration de la République indivisible). Quand le discours dominant emplit la majeure partie de l’espace public, quel peut-être le lieu d’élaboration pour les revendications qui sortent de ce cadre ?

Dans ce contexte, la question posée est la suivante : « Comment envisager les relations entre communautés lorsqu’il y a une trace inchoative de malaise (irréductible à une revendication claire) dans un contexte global d’injustices ? ».

I – Peut-on concevoir les français originaires des anciennes colonies françaises comme une minorité porteuse de revendications spécifiques ?

Les immigrants provenant des anciennes colonies ont généralement un rapport différent à l’État et à la société. Dans les rapports déjà tissés entre ces populations et les nations d’accueil, ils sont plus que des immigrants, mais ils ont rarement la même considération que les Français de souche. Qui sont-ils au juste ? Peut-on les considérer comme une minorité particulière ? Pourquoi peut-on parler d’injustice ?

Derrière l’unité apparente de la population, il existe évidemment des fragmentations. Une première partie de cette analyse consistera à identifier le groupe d’individus qui semble victime d’une situation d’injustice particulière et de déterminer la teneur de celle-ci.

- 1) La population concernée peut-elle s’apparenter à une minorité spécifique ?**
 - a) Quelle population ?**

La population dont il est question dans cette étude est celle que représente la troisième génération des immigrés maghrébins. Ils sont français, leurs parents sont français, ils sont donc plus que des immigrants, mais ils semblent parallèlement ne pas avoir le même statut ou encore les mêmes possibilités que les « Français de souche ». De plus, ceux qui constituent cette génération forment une minorité qui est statistiquement invisible (les statistiques prennent en compte la ville de naissance des parents, or ces derniers sont nés en France). Cela devient problématique dans la mesure où, à cause de leur nom ou de propriétés physiques caractéristiques, ces générations subissent de la discrimination alors qu'elles sont officiellement invisibles.

L'appellation générique utilisée en France de « Français issus de l'immigration » semble trop générale pour cette étude car elle s'applique à tous les immigrants (même ceux originaires du Canada, d'Allemagne ou d'Italie par exemple) sans s'intéresser au cas particulier de ceux qui viennent des anciennes colonies françaises. Pour les besoins de l'analyse, ils seront ici désignés sous le terme provisoire de « Français Issus d'Anciennes Colonies Françaises ». Dans le souci de ne pas alourdir les tournures de phrases, l'abréviation FOAC sera utilisée en substitution.

Peut-on parler de minorité spécifique en ce qui concerne les FOAC ?

b) Une minorité ?

Afin de déterminer s'il est possible ici d'assimiler les FOAC à une minorité spécifique, il semble judicieux de se tourner vers l'œuvre de Will Kymlicka et à son apport remarquable sur cette question¹. La principale thèse de Will Kymlicka est d'apporter un cadre libéral au combat pour l'égalité des groupes minoritaires. Ces groupes se divisent pour lui en deux catégories: les groupes pluriethniques ou immigrants, et les minorités nationales.

Dans le cheminement en cours pour découvrir si les FOAC peuvent être associés à une minorité spécifique, nous pouvons d'ores et déjà avancer que ce groupe ne s'apparente ni à un groupe pluriethnique, ni à une minorité nationale. En effet, les FOAC sont plus que des immigrants au sens entendu par les droits pluriethniques. Les algériens par exemple, malgré un statut plus qu'ambigu, étaient durant la période coloniale considérés comme sujet français dès 1834. De ce fait, malgré la décolonisation, les grands-parents des FOAC ont donc, à une époque, pu bénéficier de ce statut. Les FOAC sont eux-mêmes français, ainsi la considération en tant que minorité pluriethnique semble trop limitative. Ils s'éloignent aussi du cas des populations amenées de force sur un territoire comme dans le cas de l'esclavage par exemple.

Il ne peut évidemment pas non plus s'agir d'une minorité nationale dans la mesure où les FOAC résident sur le territoire français tout en ayant des ancêtres peuplant d'autres territoires nationaux.

L'assimilation à une minorité culturelle ou religieuse viderait totalement de sa substance la reconnaissance plus substantielle découlant de l'histoire coloniale. En effet, considérer les FOAC en tant que musulman par exemple et penser une reconnaissance dans cette perspective annihilerait complètement la question d'une histoire commune douloureuse et du sentiment particulier qui en découle. Par exemple, un individu peut être d'origine pakistanaise, musulman et subir une discrimination en raison de son nom et de son apparence physique sans pour autant nourrir un sentiment similaire à celui des FOAC par rapport à la France et à l'État français.

¹ Je pense particulièrement à *Multicultural citizenship, a liberal theory of minority rights*, Oxford University Press Inc., New York, 1995

La minorité raciale ou ethnique me semble dans le même mouvement confondre un ensemble trop hétérogène de diversité. On parle par exemple de la race noire lors de la ségrégation aux Etats-Unis sans manifester nécessairement une appartenance spécifique à un pays plutôt qu'à un autre, ni préciser les liens historiques. De plus, le statut que je cherche à établir ne repose pas tant sur des propriétés physiques caractéristiques que sur une demande de justice inassouvie depuis l'expérience coloniale.

Ce qui est recherché ici, c'est plus proprement une reconnaissance politique en lien direct avec une histoire commune, mais des « mémoires divergentes ». Nous reviendrons sur cette question essentielle dans la troisième partie de cette analyse.

Les minorités à même de demander des revendications spécifiques en tant que telles doivent, selon Will Kymlicka, être porteuses d'une culture sociétale suffisamment forte et établie. Dans l'objet de notre étude, il s'agit bien d'un groupe social désavantagé, mais pas en tant que tel... **Les FOAC sont discriminés de par leur origine et non spécifiquement parce qu'ils viennent des anciennes colonies. La différence réside alors davantage dans le ressenti subjectif.** Ainsi, bien qu'ils aient une histoire commune, ils n'ont pas de culture sociétale distincte en tant qu'elle posséderait des traditions et des conventions communes incarnées dans des pratiques quotidiennes. De plus, les FOAC ont, dans une écrasante majorité, suffisamment adopté la culture française pour délaisser une large partie de ce qui constitue leur culture d'origine avec les rites, les traditions et les dialectes locaux. D'ailleurs, et c'est ce point particulier qui sera au cœur de notre analyse dans le traitement de ce groupe particulier, les FOAC ne formulent pas eux-mêmes de demandes identitaires fortes allant dans le sens de la reconnaissance d'une culture spécifique. **Ils sont porteurs d'une double identité problématique dans la mesure où bien que Français, ils ne bénéficient pas pleinement des mêmes possibilités que les Français de souche, et où bien qu'Algériens, Marocains ou Tunisiens, ils sont suffisamment « francisés » pour se sentir « étranger » à leur culture d'origine.** Ainsi, le point que nous retiendrons ici pour l'analyse est que cette population ne peut être reconnue en tant que minorité spécifique dans le cadre établi par Will Kymlicka et que pour l'instant, il ne semble pas y avoir de demande spécifique allant dans le sens d'une reconnaissance particulière en tant que « Français originaires d'anciennes colonies françaises ». Ce point sera traité tout au long du devoir.

La question qui se pose désormais est cruciale : Quelle est la légitimité de cette étude si aucune revendication spécifique n'a été émise et si la population concernée ne possède même pas les caractéristiques d'une minorité?

2) Une population en marge de l'Universalité ?

Au-delà d'une demande spécifique provenant d'une minorité établie, il semble que la démarche d'un point de vue éthique et philosophique puisse plus proprement se justifier par le constat d'une situation d'injustice.

Notre premier point est assez général et tentera de dégager une situation d'injustice commune quant à l'intégration de la diversité dans le système français pour ensuite mieux comprendre en quoi la situation des FOAC est spécifique et mérite une attention particulière.

a) Idéal du citoyen républicain vs discrimination

Le modèle d'intégration français repose sur une conception républicaine de la laïcité. Cette dernière traduit une conception du bien commun. Pour que chaque citoyen puisse se reconnaître dans la République, elle soustrait le pouvoir politique à l'influence dominante de

toute option spirituelle ou religieuse, afin de favoriser le vivre ensemble. Elle est un principe universel, applicable à tous les citoyens qui sont soumis à une égalité de traitement par le principe même qu'aucun n'obtient de régime de faveur dû à sa religion ou à ses croyances. Le citoyen abstrait et universel vit son appartenance à la nation par le lien politique entre lui et l'État (sans l'intermédiaire d'une appartenance sociale, à un groupe ou à une Église). Ce qui prime dans l'espace public est le lien politique, la pratique religieuse étant réservée à l'espace privé. « La construction de la citoyenneté suppose que soient reléguées au second rang les appartenances communautaires dont l'extension risque toujours de mettre en péril le lien politique ² » (Milot, 2002). Ce qui prime dans ce modèle de laïcité, c'est le lien qui unit chaque citoyen à l'État et la vision d'une égalité qui réside dans le traitement indifférencié des individus.

Cependant, malgré la beauté d'un tel système qui permettrait à chaque citoyen d'arriver dans l'espace public dénué de ses différences et par là-même, à égalité avec tous les autres dans ce qui constitue l'essence même de la citoyenneté (le lien politique), une première contradiction peut être relevée dans cette conception de l'espace commun : **sous couvert d'être universel, le système français est avant tout le reflet des valeurs et de l'histoire de la France. C'est ce que Cécile Laborde approche sous la détermination de « catho-laïque »³. « Les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité sont réalisés, non dans le respect du droit de la république, mais dans l'allégeance à une culture spécifique, la culture française « catho-laïque », qui prescrit les comportements publics et privés »⁴. Ainsi, la majorité ne risque-t-elle pas de justifier sa conception de la vie bonne avec un principe universel ? Ce qui existe, sous prétexte de neutralité, n'est-ce pas plutôt l'imposition tacite de la culture majoritaire ? Cet espace qui se veut neutre dans sa conception porterait en réalité les stigmates d'une conception dominante du bien-commun et de l'espace public.**

La construction de l'identité du citoyen républicain présume que la clé d'un développement réussi et de la consolidation de l'État passe par une forme de centralisation et de « construction nationale » homogène : elle nécessite de dissoudre les diverses entités ethniques, linguistiques, régionales ou religieuses dans une identité nationale panethnique plus large. Cet idéal républicain de la nation en tant qu'entité homogène et de construction d'une identité citoyenne commune à travers la figure du citoyen abstrait et universel fait de l'intégration un principe d'assimilation. **Or, comme nous allons le voir ci-dessous, le principe de neutralité n'étant pas respecté, cela ouvre la voie à nombre d'injustices par la violation du principe d'égalité.** Ce travail n'est pas le cadre pour un recensement exhaustif de ces situations d'injustice, mais en ce qui concerne notre étude, les situations de discriminations se révéleront pertinentes.

Michel Kokoreff⁵, qui a travaillé sur le phénomène des émeutes en banlieues qui ont secoué la France en novembre 2005, pense qu'un des phénomènes explicatifs de cette dernière réside **dans la crise de confiance** de cette population. Dans cette perspective, il avance : « Ce sont aussi les pratiques discriminatoires à l'encontre des jeunes « arabes » ou des « noirs », fortement ressenties, qui les conduisent à occuper des niches ethniques à travers

² Micheline Milot, *Laïcité dans le nouveau monde, le cas du Québec*, p.23, Brepols Publishers n.v., Turnhout, Belgique, 2002

³ Cécile Laborde, « Virginité et burqa : des accommodements déraisonnables ? », La vie des idées.mht

⁴ *Ibidem*

⁵ Sociologue et maître de conférences à l'Université de Paris-René Descartes, chercheur au CESAMES [CNRS-Inserm]

les emplois de proximité, dans l'animation ou de la médiation territoriale »⁶. Ainsi, il montre que **la crise n'était pas tant populaire que dirigée à l'encontre des institutions républicaines**. Le fait que ces institutions ne respectent pas leur propre contrat accentue le sentiment d'injustice et de rejet. Selon lui, il s'agit à proprement parler d'une révolte dans le sens d'une réaction à une situation vécue comme une injustice. Il reprend le terme de Lapeyronnie⁷ d'« économie morale des quartiers », dans le sens où l'émotion libère des potentialités d'action dans une demande de respect. Cette situation est largement problématique dans la mesure où les immigrés, enfants et petits-enfants d'immigrés ressentent un écart évident entre d'une part le discours qui est prôné et d'autre part, la réalité des faits. Lapeyronnie dans son livre *Ghetto Urbain* voit cette discrimination raciale à l'embauche comme une des barrières du ghetto les plus difficiles à franchir. Un des effets immédiats de cette discrimination, selon Lapeyronnie, est que les populations regroupées dans les quartiers les moins aisés en viennent à désigner par l'ethnie, la famille, la religion, la bande ou le territoire les nouveaux arrivants. Autrement dit, c'est l'exact inverse de la volonté républicaine d'intégration des nouveaux arrivants ou des personnes d'origine immigrée qui se produit ici.

Il y a donc ainsi un décalage effectif entre le discours d'intégration à travers l'idéal du citoyen universel abstrait d'une part et la discrimination subie par la population immigrée ou d'origine immigrée d'autre part. Cette discrimination vise davantage les maghrébins (et notamment les algériens) dans la mesure où ils sont plus nombreux en France, mais elle touche aussi beaucoup les originaires de l'Afrique ou plus largement les immigrés sans que ceux-ci soient nécessairement issus d'anciennes colonies françaises. **La discrimination apparaît donc comme un des facteurs explicatifs de cette situation de malaise et d'injustice qui touche une partie de la population française. Mais, ce que nous recherchons ici, ce sont des caractéristiques spécifiques aux FOAC permettant de mieux comprendre une situation d'inconfort particulière et tenace.**

b) La naissance d'un ressentiment spécifique aux FOAC

Pour mieux comprendre ce qui peut-être spécifique aux FOAC, nous allons ouvrir ce paragraphe avec une réflexion de Kokoreff⁸ : « D'un autre côté, ces émeutes urbaines ont été l'expression d'un profond sentiment d'injustice. Ce sentiment de relégation et d'injustice constitue une expérience commune, en particulier pour ces jeunes Français issus de familles de migrants venues d'Afrique du Nord et subsaharienne qui ont été au cœur des émeutes de novembre. Longtemps alimenté par le conflit de classes dans et hors l'univers du travail, ce sentiment d'injustice résulte aujourd'hui des rapports pour le moins problématiques que nouent ces populations avec les institutions (école, logement social, emploi, police, justice...) dont les logiques raciales et discriminatoires⁹ peuvent être considérées comme acquises suite aux nombreux travaux effectués en sciences sociales depuis une dizaine d'années ». Les FOAC subissent ainsi la discrimination raciale en tant que membre d'une minorité visible. Alors que Kokoreff va, dans la continuité de sa réflexion, traiter de la crise de confiance dans les institutions, nous allons plutôt travailler sur ce « profond sentiment d'injustice » d'une façon quelque peu différente. Il y a d'une part une situation objective (la discrimination) et d'autre part un ressenti subjectif (le sentiment d'injustice). Mais les deux sont-ils nécessairement joints par un lien causal direct ? Autrement dit, peut-on assimiler le sentiment d'injustice uniquement à la discrimination ou y a-t-il d'autres causes ?

⁶ Michel Kokoreff, *Sociologie des émeutes*, éditions Payot et Rivages, Paris, 2008

⁷ Didier Lapeyronnie, *Ghetto Urbain*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2008

⁸ Michel Kokoreff, *Sociologie des émeutes*, éditions Payot et Rivages, Paris, 2008, p.23 - nous soulignons.

⁹ Nous soulignons

La discrimination contemporaine est un facteur à considérer dans la prise en compte du sentiment d'injustice. Mais, il semble qu'elle puisse aussi servir d'élément déclencheur dans la remémoration d'une histoire coloniale, d'une décolonisation douloureuse et de la difficulté d'intégration en France qu'ont connu les immigrants venant des anciennes colonies tout au long de leur histoire. Le fait que pendant la colonisation, les Français s'assuraient non seulement les meilleurs postes et les plus haut-revenus, mais aussi de garder les algériens colonisés à un certain degré d'instruction afin de les empêcher de monter dans l'échelle sociale... trouve un drôle d'écho dans une société en principe égalitaire. Sans faire de rapprochement trop grossier entre deux époques résolument différentes, je voudrais simplement amener l'idée selon laquelle il reste une trace dans la mémoire des immigrés, et des enfants et petits-enfants d'immigrés (les FOAC), qui tendrait à être ravivée par la discrimination actuelle subie, accentuant ainsi l'injustice ressentie. La profondeur de ce sentiment liée à la mémoire de l'expérience coloniale rendrait ainsi la situation des FOAC spécifique par rapport aux autres catégories d'immigrés ou de Français issus de l'immigration dans un sens plus général.

De plus, l'intégration difficile de ces populations dans la société française depuis les premières vagues d'immigration sur le territoire français jusqu'à aujourd'hui tend à les reléguer au statut de « citoyens de seconde zone » dans une société en principe égalitaire. Ce processus a pour conséquence que même aujourd'hui, alors qu'ils sont français, qu'ils sont présents sur le territoire depuis plusieurs générations et qu'une partie de leur histoire est intrinsèquement liée à celle de la France, les FOAC ne se sentent toujours pas « chez eux ». La stigmatisation d'une population et les difficultés d'intégration qu'ils rencontrent les placent dans une situation de malaise particulière où le sentiment d'appartenance à une communauté plus large (la société française) est nécessairement entamé.

Quelques exemples peuvent ici venir illustrer l'existence d'une situation et d'un ressentiment spécifiques aux FOAC. En effet, lorsque l'hymne national français « la Marseillaise » est sifflé en 2001 à l'occasion du match de foot France-Algérie, en 2007 lors du match de foot France-Maroc et en 2008 lors du match de foot France-Tunisie, il devient difficile de nier l'existence d'un rapport problématique entre la France et les FOAC. Ces actes marquants et malheureux s'affirment comme une provocation d'une population qui non seulement ne se sent pas suffisamment intégrée mais qui plus est, a développé un ressentiment certain.

Mon point ici est que les FOAC en raison de propriétés physiques caractéristiques et de noms à consonance étrangères subissent de la discrimination comme beaucoup d'autres français issus de l'immigration. Il a été prouvé récemment que le lieu d'habitation était aussi regardé comme un facteur discriminant¹⁰, ce qui tend à aggraver la situation de ceux qui vivent dans « les banlieues », mais ce n'est pas ici l'objet de cette étude. Cependant, ce qui tend à rendre particulière la situation des FOAC est qu'en raison du passé colonial de la France et de la discrimination qui existe à l'égard de ces populations depuis plus de 100 ans sur le territoire français, le sentiment d'injustice face aux situations de discriminations tend à être exacerbé et vécu encore plus difficilement que pour les autres populations. La situation d'injustice présente fait écho chez ces populations à une situation d'injustice passée et rend cette première encore plus difficilement supportable.

La première partie de cette étude nous a permis de cibler la population spécifique sur laquelle nous souhaitons travailler et que nous avons nommée pour les besoins de l'étude

¹⁰ Éric Maurin, *Le ghetto français*, Enquête sur le séparatisme social, Édition du Seuil et La République des Idées, Paris, 2004

FOAC (Français Originaires d'Anciennes Colonies françaises). Cette dernière, bien qu'elle ne puisse pas être assimilée au statut de minorité au sens entendu plus haut, semble cependant porteuse de caractéristiques spécifiques par sa mémoire et par un sentiment d'injustice certainement plus exacerbé que chez les autres « Français issus de l'immigration » subissant la discrimination. Nous avons établi que bien que les FOAC n'aient formulé aucune revendication spécifique en tant que FOAC, l'existence d'une situation d'injustice et par conséquent d'un possible besoin justifiait cette étude. Cependant, s'il y a effectivement existence d'un besoin, comment expliquer qu'il n'y ait pas de revendications explicites accompagnant l'assouvissement de ce besoin ?

II – L'absence de revendication serait-elle le fait de structures invisibles de pouvoir qui contraindraient au silence ?

1) Les structures invisibles de pouvoir et de domination

Est-il possible que malgré l'existence d'un besoin, une population donnée puisse être amenée à se taire ? Qu'est-ce qui conduit à ce silence ? Ces questions induisent plusieurs réponses, dont une première pourrait être que si l'on n'exprime pas un besoin, c'est parce que l'on pense/l'on sait que l'on ne sera pas entendu. En terme de parole politique et donc de pouvoir que détient cette parole, il peut être avancé que si celui-ci est égal à zéro, la parole équivaut au silence. Dans l'organisation de l'espace politique et de la parole politique, notre premier point d'interrogation sera de déterminer la place qui est laissée pour l'expression d'un tel besoin.

a) Les structures invisibles de pouvoir et de domination dans l'espace commun politique

L'espace public, en tant que lieu d'échange des idées et de formation de l'opinion occupe une place essentielle dans les sociétés démocratiques contemporaines. Hannah Arendt considérait d'ailleurs l'espace public comme le point central de la sphère politique. S'inspirant directement du modèle des cités grecques, Arendt retient l'idée de la participation des citoyens comme une composante essentielle. L'action politique, c'est une action commune dans l'espace public. Ce qui nous est commun, ce dans quoi se déterminent les politiques qui vont organiser le vivre-ensemble doit être un espace où la parole est libre. Une condition essentielle à l'appropriation de cet espace par chacun est celle de **l'égalité** qui doit régir les relations entre les individus dans l'espace public. Ce qui signifie que tous ont également la possibilité de participer à l'espace public, d'y agir, de s'y exprimer, de prendre part aux débats **et d'avoir une influence** sur les décisions.

L'espace public politique que nous allons envisager ici prendra deux formes : d'une part les politiques publiques mises en œuvre (et ainsi, ce en quoi elles sont révélatrices d'une certaine volonté) et d'autre part, l'espace public en tant qu'espace de prise de parole (de la sélection de cette parole à son influence sur la formation de l'opinion).

Au niveau des politiques publiques, deux points attireront spécifiquement notre attention: tout d'abord, la volonté de remédier aux inégalités (entendues comme inégalités économiques et sociales) en la pensant en termes de territoire évince totalement la question ethnique et l'émancipation des communautés victimes de discrimination. Comme souvent au cours de cette étude, nous analyserons d'abord une situation générale à une certaine population, pour ensuite avoir les outils nécessaires afin d'analyser la situation spécifique aux FOAC.

La façon dont est envisagé l'espace commun à travers les politiques publiques permet de retracer en partie la place qui est accordée aux individus à l'intérieur de celui-ci. Dans l'analyse des politiques mises en œuvre, les politiques de la ville semblent révélatrices de l'application d'une certaine conception de la nation. Les politiques de la ville françaises et de réaménagement du territoire se sont toujours volontairement situées hors du champ des communautés et du modèle américain et/ou anglo-saxon. Épousant l'idéal de la république unitaire, elles s'attachent avant tout à réorganiser des territoires défavorisés économiquement et évite ainsi la question des communautés susceptibles d'habiter ces territoires. Cependant, ce modèle est de plus en plus fréquemment critiqué, même en France. Les conclusions d'un colloque, organisé le 25 septembre 2009 à l'Ecole normale supérieure (ENS) à Lyon¹¹, mettent à mal une politique de réaménagement du territoire qui exclue de l'équation le facteur humain. Les politiques de la ville françaises se distingueraient par une absence d'écoute des habitants des quartiers et par un rapport vertical où la solution découlerait « naturellement » de l'État. « Le modèle républicain français est un modèle descendant : l'Etat sait toujours ce qu'il faut faire. Et comme, par ailleurs, on a historiquement une grande peur des communautés, la France est passée à côté de cette dimension collective »¹². La dimension collective qui est invoquée ici s'inspire du modèle mis en place par Saul Alinsky aux Etats-Unis de « community organizer » afin de redonner du pouvoir aux habitants (le plus souvent victimes de discrimination) des quartiers défavorisés. Un animateur de quartier aide les habitants à faire valoir leurs droits auprès des organismes de santé, des HLM, des banques... et leur permet ainsi de faire l'expérience du pouvoir en vue de défendre leurs intérêts. Barack Obama fut lui-même un « community organiser¹³ » dans un quartier sud de Chicago dans les années 80. Ce processus permet de donner directement la parole aux habitants afin qu'ils puissent mener à bien leurs revendications. Sans pouvoir pour le moment en dire plus sur les moyens utilisés (qui côtoient, dans les cas les plus extrêmes, une violence certaine), ce processus a pour mérite de permettre aux premières personnes concernées de se placer au cœur des décisions les concernant. Ce type de solution n'a pourtant jamais été mises en place en France. « Là où, dans d'autres pays, les initiatives dans les quartiers à problèmes viennent des habitants, une culture de défiance envers la société civile continue de caractériser nos administrations, niant la légitimité des demandes des habitants, par ailleurs mal représentés politiquement », explique Sophie Body-Gendrot¹⁴, professeur de sciences politiques, qui insiste sur l'absence de « voix » et de « porte-parole » dans la jeunesse des quartiers. Ces propos soutiennent notre intuition d'un refus de reconnaissance spécifique et plus particulièrement de l'attribution d'un pouvoir permettant aux communautés de posséder les conditions de leur émancipation. Le problème de la France républicaine unitaire (et plus spécifiquement dans le cadre de sociétés plurielles) est que l'unité doit passer avant tout par l'État puisqu'elle ne peut être naturellement présente dans la société. Ainsi, les politiques de la ville reflètent toutes cette vision paternaliste et ne peuvent permettre aux communautés qui en auraient le plus besoin de devenir des acteurs de l'amélioration de leurs conditions. La « Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine¹⁵ » mise en place actuellement, et malgré un discours qui met l'accent sur le « participatif », ne semble

¹¹ *Le Monde*, 26.09.09, Compte rendu, « Banlieues : le modèle communautaire américain tente les sociologues français », Luc Bronner

¹² Propos de Claude Jacquier, directeur de recherche au CNRS, *Le Monde*, 26.09.09, Compte rendu, « Banlieues : le modèle communautaire américain tente les sociologues français »

¹³ Animateur de quartier

¹⁴ Docteure en science politique, professeur à l'université de la Sorbonne-Paris IV et chercheur rattachée au Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CNRS-CESDIP-Ministère de la Justice), elle est politologue et spécialiste des États-Unis.

¹⁵ LOI n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine prévoit, entre autres, le développement économique des quartiers populaires.

pas pour autant déroger à cette règle. Ce type de politique illustre bien la difficulté pour les habitants des quartiers (souvent victimes de discrimination) de faire entendre leur voix pour ce qui les concerne au plus près, c'est-à-dire dans les structures qui organisent leur quotidien. Le modèle républicain unitaire où le pouvoir découle de l'État tend à dépolitiser les quartiers et à faire disparaître la possibilité d'y faire naître le sens. Par crainte du discours communautaire qui serait un frein à la réalisation de l'idéal républicain français, la parole n'est pas donnée aux populations potentiellement porteuses d'un tel discours.

Il existe ainsi à travers les politiques mises en place une forme de domination implicite dans la mesure où les premiers concernés ne sont que très peu sollicités. Cela est renforcé par le fait qu'il n'y a pas à proprement parler « de place » pour les revendications identitaires, communautaires, culturelles (...) dans la sphère politique française. En effet, l'espace politique semble organisé de telle sorte, qu'il n'y a pas d'écho pour ce type de requête.

Cependant, le fait que le modèle de la République indivisible soit un barrage à l'expression politique des minorités dans les quartiers et même plus largement dans l'espace public ne doit pas cacher une vérité indéniable : le modèle républicain tel qu'il est appliqué ne correspond même pas à son principe.

Malgré un discours public qui proclame l'égalité républicaine, celle-ci s'avère défaillante dans les faits. D'ailleurs, fait significatif, la demande d'égalité est une des premières revendications recueillie dans les *Cahiers de doléances*¹⁶ après les émeutes de novembre 2005. « *Les Cahiers de doléance* » sont constitués d'éléments recueillis durant les rencontres citoyennes que le collectif ACLEFEU a réalisées suite aux « révoltes sociales » de l'automne 2005. S'inspirant explicitement du mouvement mené par le Tiers État en 1789, ils s'étaient donné pour but de mener un recensement des principales revendications des populations vivant en banlieues. L'objectif était de faire signer ces cahiers de revendications et de solutions à tous les candidats pour les municipales de mars 2008. Menant à une véritable mobilisation des acteurs concernés en premier lieu dans les banlieues, ce mouvement de large ampleur a permis à des personnes issues directement de ces quartiers de se présenter lors de ces élections municipales. Ces listes autonomes ont aussitôt été qualifiées de « communautaires » avec toute la connotation péjorative usuellement associée et n'ont pas véritablement changé les statistiques¹⁷.

La dénonciation de discrimination raciale a été recensée dans plus de la moitié des *Cahiers*. Un point essentiel est mis en avant dans les *Cahiers*, au sixième point de priorité qui concerne les solutions à apporter au niveau de l'éducation et de la culture : « Valoriser dans les programmations des grandes institutions culturelles françaises (Comédie Françaises, BNF, Musées ...) les arts et la culture de tous les pays et tous les peuples, notamment ceux qui ont fournis de nombreux migrants en France »¹⁸. Qu'est-ce ici sinon une revendication spécifique concernant les FOAC ? N'est-ce pas en effet les pays anciennement colonisés qui ont fourni les plus de migrants à la France ? Il semblerait en effet pertinent, dans la mesure où les FOAC représentent désormais un pourcentage important de la société française, que ce qui constitue leur histoire et leur culture d'origine soit mise en avant dans les écoles et plus largement les programmes d'éducation ou les programmes culturels (Idée mise en avant par Charles Taylor dans *Multiculturalisme, différence et démocratie*). Cela provoquerait certainement plus

¹⁶ *Les Cahiers de Doléances* constituent un recensement des principales revendications des populations des banlieues afin de remédier à une situation de saturation. Le collectif ACLEFEU (Association Collectif Liberté Égalité Fraternité Ensemble Uni) recense ici les principales revendications : <http://aclefeu.blogspot.com/>

¹⁷ Selon le Haut Conseil à l'intégration (HCI), la proportion d'élus municipaux issus de la diversité est passée de 3,2 % à 6,7 % dans les villes de plus de 9 000 habitants entre 2001 et 2008. Soit pas plus de quatre maires, 495 adjoints et 1 844 conseillers municipaux issus de l'immigration extraeuropéenne.

¹⁸ *Ibidem*, nous soulignons.

d'intérêt chez les FOAC lors de l'apprentissage et serait plus largement l'occasion d'un partage plutôt que de l'imposition d'une histoire et d'une culture majoritaire à laquelle tous doivent se plier.

La volonté explicite d'être représentés dans les institutions culturelles françaises exprimée à travers les *Cahiers de doléance* donne à réfléchir sur l'existence d'une volonté de reconnaissance de la part des FOAC. Ce mouvement constitue un point d'arrêt essentiel dans le rapport qu'entretient la France avec une partie de sa population. Cependant, les résultats de cette action se sont avérés peu probants, et pour cause, la domination qui existe dans l'espace politique tendrait plutôt à prendre le chemin inverse comme avec la loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés¹⁹ ». Cette loi a été critiquée à cause de l'introduction du terme « positif » concernant la colonisation et pour son ingérence dans l'histoire coloniale. L'article 1 annonce : « La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. » (article1). Qu'est-ce ici sinon une volonté de l'État de se dédouaner avant même de chercher à ouvrir un espace commun de réflexion sur une histoire partagée ? Pourquoi insister sur cet aspect alors que la colonisation est déjà essentiellement évoquée du côté français et gagnerait au contraire à considérer la perspective des peuples colonisés ? Il y a dans cette loi la volonté d'influer sur la mémoire collective à l'endroit d'un événement historique. La mémoire d'un peuple est essentielle car elle influence ses perceptions et dans ce contexte, le rapport aux FOAC. Ainsi, est-ce parce que l'État français se sentait contesté, et pour une part menacé, qu'il a fait une loi afin de rectifier la perception collective de son rôle dans les anciennes colonies françaises ? La volonté de mettre en place une telle loi fait davantage ressortir l'existence d'un malaise qui ne se dit pas et montre les structures de domination qui se mettent en place face à ce dernier. Le fait que cette démarche vienne de l'État, et non d'historiens par exemple²⁰, démontre une volonté politique de se dédouaner pour une part et tend à minimiser tout ce qui est en jeu sur cette question de la colonisation en France.

Les structures de pouvoir mises en place par les différentes politiques tissent des barrières qui rendent difficiles la prise de parole (et de pouvoir !) dans l'espace public pour les minorités et plus fortement encore pour les FOAC. L'idéal de la République unitaire, renforcée par une certaine mauvaise foi quant aux pratiques de la majorité et par les différentes politiques, ne laisse pas la place pour des revendications identitaires au sein de son espace politique. Le problème de la conception de la république indivisible est qu'elle tend à donner beaucoup de pouvoir à l'État et ainsi, très peu aux individus. Au lieu de favoriser les espaces de rencontre et de discussion, la logique française tend à l'unité par le relai d'un discours dominant et par la mise en place de politiques qui finissent par opprimer davantage les minorités. En reprenant la réflexion d'Alinsky et plus proche de nous, d'Éric Maurin²¹, il faudrait s'intéresser davantage aux individus plutôt qu'aux territoires.

b)

Les structures

internes de pouvoir et de domination : la domination intériorisée ?

On peut se taire parce qu'on n'a pas la possibilité de se faire entendre ou même un espace de parole, mais on peut aussi se taire parce qu'on n'a même pas l'idée de parler.

¹⁹ Loi française n° 2005-158 du 23 février 2005

²⁰ Dont certains se sont d'ailleurs organisés pour protester contre l'imposition « d'une histoire officielle », cf. [La pétition des historiens coordonné par Claude Liauzu](#)

²¹ Éric Maurin, *le ghetto français, Enquête sur le séparatisme social*, éditions du Seuil et La République des Idées, octobre 2004

En France, comme dans la majorité des sociétés démocratiques, l'espace de formation de l'opinion et la diffusion de la parole publique passe essentiellement par les différents médias (télévision, journaux, radio...). Ce qui se dit dans les meetings politiques, les débats, les prises de positions politiques, les actions culturelles et sociales, les manifestations, les études menées par les experts (...) atteignent leur impact maximal dès lors qu'ils sont diffusés à large échelle par les médias. L'espace médiatique permet donc d'amplifier et de diffuser largement une information, une opinion, un discours... quels qu'ils soient.

Cependant, l'espace médiatique et de diffusion est avant tout un espace de sélection et par conséquent d'exclusion. La crédibilité et la place assignée par les médias joue un rôle essentiel sur la représentation. L'égalité dans le temps de parole, la diversité des discours et l'image qui en est donnée (par le jeu des montages et des découpes), est la plupart du temps mise à mal. Bourdieu dans son essai *Sur la télévision*²² avait déjà montré la cruauté de l'exercice médiatique qui coupe et découpe le discours en le simplifiant pour le rendre « diffusable ». En ce sens, il rejoint la réflexion de Chomsky selon laquelle s'il est facile d'expliquer une idée consensuelle en deux minutes, cela devient beaucoup plus compliqué lorsqu'il s'agit de retracer une pensée complexe. En effet, même si une égalité de temps était respectée entre l'énonciation d'une idée consensuelle et celle d'une idée complexe non consensuelle, il n'en reste pas moins que la seconde ne pourra que rarement être retracée dans son intégralité. L'espace médiatique rend davantage possible la répétition d'un discours dominant (avec ses illustrations par l'image et la recherche du sensationnel) que l'introduction d'une diversité de pensée, et ainsi de choix intellectuels ou d'opinions.

Les médias font bien entendu partie de ce qui constitue notre sphère publique et ils jouent un rôle essentiel dans la formation de l'opinion. Or, la parole médiatique est une parole orientée qui sélectionne et par conséquent exclut.

D'autre part, ce qui est frappant dans les revendications menées par les populations généralement discriminées à la suite des événements de novembre 2005, c'est que leurs principales revendications n'étaient en réalité qu'une demande d'application des principes prônés dans le discours dominant en faveur de l'égalité républicaine. L'épilogue des *Cahiers de doléances* sur le site ACLEFEU annonce : « La volonté de vivre dignement conformément à la devise de la République – Liberté, Egalité, Fraternité - est sans conteste la priorité de ceux qui se sont exprimés à travers les cahiers de doléances, sur tout le territoire. A la lecture de ce document, il est indéniable que toutes les personnes rencontrées expriment un profond « mal être qui résulte notamment de l'absence d'écoute des attentes des habitants »²³. Comment expliquer qu'une population en révolte contre un système reprenne les principes mêmes de ce système comme fondement des revendications ?

Est-ce parce qu'après étude et analyse de différents systèmes, ces populations sont parvenues à la conclusion raisonnable que ce dernier est le meilleur possible ? Est-ce parce qu'au contraire, l'éventail de choix est à ce point restreint, qu'au lieu de proposer un nouveau système, elles se retrouvent contraintes à demander que celui en place soit respecté ? Si nous avons vu précédemment que dans l'espace politique français, il y a une place quasi inexistante pour des revendications provenant des minorités, il s'avère que ce qui est relayé sur la scène politique et plus largement dans les médias constitue un puissant formateur d'opinion. Le discours dominant est celui qui est relayé par les politiques ainsi que les hommes et les femmes dominants dans l'espace médiatique. À cet égard, il y a un certain nombre de personnalités publiques qui bénéficient de la crédibilité et de l'influence nécessaires pour relayer ce discours. Même des Français issus « des cités » et de l'immigration, comme Fadela

²² Bourdieu, *Sur la télévision*, Liber-Raisons d'agir, Paris, 1996

²³ <http://aclefeu.blogspot.com/>

Amara²⁴, interviennent régulièrement sur ces questions en réaffirmant les principes de la république unitaire.

D'autre part, il existe une véritable diabolisation d'un modèle ou des lois allant dans le sens des droits différenciés et du multiculturalisme. Le modèle anglo-saxon est constamment montré comme un contre-exemple d'un pays divisé entre différentes communautés qui ne se côtoient que formellement et qui, bien loin de s'être enrichies du mélange des cultures, vivent dans une indifférence quasi-totale. Ce modèle effraie parce qu'il semble déposséder certains territoires de ce qui fait l'identité nationale. Le second spectre brandi face à la demande d'ouverture est celui de l'intégrisme et toute demande est susceptible d'être taxée d'intégriste : des jeunes filles qui veulent porter le voile à l'école sont en réalité les outils d'associations intégristes qui testent la résistance du modèle français, les demandes de reconnaissances sont aussitôt taxées de communautaires et la menace d'une manipulation pour déstabiliser l'État français n'est jamais loin. Cette diabolisation est en réalité fort commode car elle permet de manipuler l'opinion en jouant sur ses peurs tout en évitant savamment d'entrer dans un véritable débat sur la façon dont peuvent être interprétées les notions d'égalité en droit, de liberté religieuse, de la valeur de la culture (...) dans la société française républicaine et démocratique.

Si la scène médiatique relaie majoritairement le discours dominant, si les hommes et femmes politiques de différents bords ayant la plus forte crédibilité se font écho sur cette question, et si les sources d'information sur les autres modèles possibles se font rares et limitées... quels outils pourraient être ceux de la population (et plus encore pour les minorités mal intégrées) pour critiquer ce modèle ? Si les minorités sont déjà les populations qui à cause de la discrimination vivent dans les quartiers les plus populaires, rencontrent des problèmes dans leur parcours éducatif, à l'embauche et ont un environnement où l'élévation sociale par l'éducation est limitée, quelles peuvent être les armes de ces populations pour proposer des modèles alternatifs alors qu'un vaste ensemble de problèmes les assaille déjà ? Si d'autre part, les sources d'information convergent majoritairement vers une approche unitaire de la conception du citoyen et que les revendications possibles ne sont pas portées dans l'espace public, les minorités sont souvent réduites dans leur possibilité de s'approprier les armes nécessaires à l'élaboration de revendications.

Au bout du compte, il y aurait quelque chose qui se rapproche d'un rapport de pouvoir déséquilibré entre un système de pensée dominant et une population dominée. Ayant intégré tant et si bien le système d'intégration républicain français, ces groupes en situation d'injustice, ne concevraient même pas la possibilité de penser différemment les conditions de leur émancipation. Ainsi, les minorités (et les FOAC) intérioriseraient le discours de la république indivisible et s'en feraient les défenseurs de son application en conformité avec les principes prônés et non dans son application actuelle qui tend à favoriser la majorité. La situation d'injustice est constatée cependant, et la volonté de demander réparation est elle aussi présente, mais les solutions proposées sont celles prônées par le discours dominant, ce qui laisse à penser que les populations dominées ont tant et si bien assimilé ce discours qu'elles ne parviennent à penser leur émancipation par d'autres voies (les droits différenciés, l'« affirmative action »...). L'idée étant que les populations enfermées dans un certain langage et une certaine manière de penser n'ont peut-être même pas les mots pour énoncer clairement en quoi repose le malaise qu'elles subissent et ainsi, les formulations suffisantes

²⁴ Présidente de l'association « Ni putes ni soumises » jusqu'au 19 juin 2007, elle est actuellement secrétaire d'État chargée de la Politique de la Ville du deuxième gouvernement François Fillon. Issue d'une famille algérienne de Kabylie, elle est connue pour son engagement contre le racisme. Elle soutient cependant un modèle de « laïcité rigide » (notamment l'interdiction de signes ostentatoires d'appartenance religieuse dans les écoles).

pour demander réparation. C'est peut-être aussi ce qui explique qu'au lieu de trouver une formulation élaborée et constructive, ces populations s'expriment par la violence (incendier des voitures, siffler la Marseillaise...).

En ce qui concerne les FOAC, leur inexistence statistique, politique, publique tend à faire que malgré un malaise ressenti (dû à la discrimination, la double-culture, la mémoire des faits historiques...), ces derniers n'ont pas nécessairement la possibilité de le formuler.

Cette partie tentait de montrer que lorsque les populations dominées cumulent un certain nombre de handicaps économique (discrimination à l'emploi, vies dans des quartiers qui les cloisonnent dans des trajectoires spécifiques), social (perception sociétale négative due aux facteurs énoncés précédemment) et politique (sous-représentation, prise en compte minimale du facteur humain et des outils permettant aux populations d'obtenir les conditions de leur émancipation) ; elles éprouvent la plus grande difficulté à nommer les causes de leur malaise et ainsi mener des revendications efficaces leur permettant d'y remédier. Les circuits fermés, la difficulté de suivre un parcours scolaire permettant d'une certaine façon leur émancipation et le manque de volonté des politiques à les aiguiller dans cette direction, nous pousse à poser un constat pessimiste de la situation actuelle. Cette situation d'injustice doublée d'une situation de domination où l'expression de ce qui fait souffrir devient impossible est ressentie d'autant plus vivement chez les FOAC pour lesquels se rajoutent le sentiment d'une dette de l'État français. D'autant plus que ce dernier paraît ne pas désirer mettre en place une coopération avec la population concernée sur la question du passé colonial de la France.

c) Le cas des FOAC et la difficulté de rendre la demande explicite

Dans la situation des FOAC que nous avons identifiée en France, nous avons élaboré qu'il y avait une situation de malaise palpable d'une part, mais aussi un mouvement (organisé par le collectif ACLEFEU) qui s'était mis en place après la révolte des banlieues et qui dans certains passages faisaient directement allusions à cette catégorie de la population. Cependant, ce genre de demandes trouve très peu d'écho. Il existe bien des mouvements qui semblent s'inscrire dans une volonté de défendre les droits des français descendants des populations anciennement colonisées, comme *les Indigènes de la République* par exemple. Le nom largement évocateur d'une telle association laisse entendre que ses revendications vont porter avant tout sur les besoins et les revendications des populations anciennement colonisées. Pourtant, elle entretient souvent une certaine ambiguïté entre un combat politique ayant pour but des mesures de justice d'une part (mais pour tous les immigrés et non spécifiquement ceux des anciennes colonies - leur principale revendication est de lutter contre les discriminations raciales) et d'autre part un engagement politique et religieux en épousant des causes pro-musulmanes comme la défense de la cause palestinienne d'autre part. Une certaine ambivalence existe donc entre la défense d'une classe discriminée en raison de son origine, de sa religion, de sa culture ou encore de sa localisation géographique. Il est évident que le problème des jeunes français originaire d'anciens pays colonisés ne peut être expliqué de façon unilatérale, mais en entretenant l'amalgame sur les acteurs, on entretient l'amalgame sur les causes à défendre (par exemple les *Indigènes de la République* soutiennent explicitement le Hamas et la cause palestinienne, ce qui exclut de leur combat une certaine catégorie de la population). Or, comme il a déjà été signalé précédemment, la situation des FOAC demande à être étudiée comme un problème politique plutôt que comme un problème religieux (parce que l'on peut être indien et musulman subir une certaine discrimination sans pour autant vivre cette situation de malaise commune avec celle des FOAC). Ce mouvement,

cependant, met effectivement l'accent sur une situation de malaise existante et réelle, mais multiplier les causes risque de diluer le problème et ainsi, de le rendre moins audible.

La situation des FOAC au sein de l'État français pose un double problème car non seulement, il paraît moralement difficile d'agir pour le bien des populations sans demande explicite de leur part (car réclamer plus d'égalité ne peut être suffisant, il faut encore savoir sous quelles formes cela doit se concrétiser), mais en plus l'application d'une justice réparatrice ne découlant pas d'une loi qui puisse s'appliquer à tous entrerait en opposition avec la politique nationale. In fine, devant la multiplication des injustices et la volonté de réaliser l'égalité prônée dans les principes, une question se pose : la difficulté que rencontre l'État français à appliquer son propre modèle ne finira-t-elle pas par l'amener à une reconnaissance des droits des minorités afin de rétablir le déséquilibre existant dans le traitement des citoyens ?

La partie normative de ce papier est actuellement en voie de réflexion. D'autre part, en raison du temps imparti pour cette présentation, il semblait dans un premier temps nécessaire de faire ressortir les principaux enjeux.

Un des premiers défis lancé par cette analyse est de s'interroger sur quelle solution adoptée lorsque malgré la constatation d'une situation d'injustice, il n'y a pas de revendication explicite. La politique paternaliste ou la logique de l'indifférence ne peuvent être en elles-mêmes satisfaisantes. Il semble ainsi essentiel que la solution émerge de l'intérieur. Les politiques universalistes semblent peu appropriées à la gestion de la diversité qui doit comprendre les enjeux contextuels qui marquent la spécificité de chaque situation. Les populations en situation d'injustice doivent devenir actrices afin qu'elles soient capables de formuler par elles-mêmes leur condition d'émancipation.

D'autre part, pour les besoins de l'analyse, une multiplicité de facteurs et d'acteurs ont été invoqués afin de faire ressortir le ressenti spécifique d'une population particulière. Il semble cependant se dégager deux niveaux d'analyse : un premier relate du refus de la France de reconnaître pleinement l'injustice coloniale. Il s'agit d'une violation d'un devoir de reconnaître une injustice historique - qui est indépendante de toute injustice contemporaine autre. Ce point de vue (intrinsèque) ne s'applique donc pas uniquement aux FOAC, mais plus généralement aux gens qui ont été victimes de la colonisation ou qui en porte encore la mémoire (et concerne ainsi les gens qui continuent à vivre dans les anciennes colonies). Dans cette perspective, des penseurs du « devoir de mémoire » tels que Paul Ricoeur ou Jean-Marc Ferry s'avéraient pertinents.

Le second plan d'analyse s'attache plus spécifiquement à la situation des FOAC et se présente davantage dans une perspective instrumentale. Le genre d'injustices auxquelles sont soumis les FOAC dans la France d'aujourd'hui relève d'un contexte global de gestion de la diversité et sont similaires en ce sens à celles vécues par des immigrants originaires de pays extra-européens ou des français issus de l'immigration (et vraisemblablement plus spécifiquement d'Afrique ou du monde arabe). Mais, ils sont plus sensibles aux injustices contemporaines parce qu'ils ont une mémoire de l'injustice coloniale, et par conséquent, sont plus susceptibles de ressentir un profond « malaise ». Cette seconde perspective implique une forme assez instrumentale de la politique de la mémoire, qui viserait à restaurer la confiance des FOAC dans les institutions publiques, de sorte que les injustices contemporaines peuvent être adressées d'une manière plus constructive. Mais comme les injustices contemporaines sont supposées être communes à d'autres immigrants, les façons dont ces injustices sont

abordées sont susceptibles de prendre une forme indifférenciée, que ce soit le traitement des FOAC ou des autres immigrants ou français issus de l'immigration. Ainsi, sur ce point de vue, la politique de la mémoire est principalement destinée à créer une confiance suffisante chez les FOAC afin qu'ils soient prêts à participer (et bénéficier de manière égale) aux politiques d'intégration commune qui sont appliquées à tous les groupes d'immigrants.

Enfin, un des enjeux implicites de ce papier est de penser l'intégration des FOAC (et plus généralement des individus issus de la diversité) dans la société française. Car «le vrai problème» sur ce point de vue est partagé par les FOAC et les autres immigrants. Il réside en une série de formes d'exclusions engendrées par un républicanisme unitaire, défailant dans son application, qui marginalise un large éventail de groupes (et peut ainsi bien plus marginaliser les immigrés de divers horizons que les FOAC). Ce problème, celui plus général de l'intégration, est donc un point essentiel auquel renvoie nécessairement cette première étude.